

# RAPPORT

---

SUR LES INTERVENTIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ET DE SES PARTENAIRES POUR SOUTENIR L'ÉLEVAGE DE CERFS ROUGES À LA SUITE DE LA DÉTECTION, DANS UN ÉLEVAGE DU QUÉBEC, D'UN CAS DE LA MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE DES CERVIDÉS

Mai 2020

---

## **Rédaction et coordination**

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)**

**Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires**

**Direction adjointe des analyses et des politiques de sécurité du revenu agricole**

## **Collaboration à l'analyse et la rédaction**

**Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires**

**Direction du développement des secteurs agroalimentaires**

**Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments**

**Direction générale des laboratoires et de la santé animale**

## Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Rappel des faits.....	1
2.1. Maladie débilitante chronique des cervidés.....	1
2.2 Situation entre les mois de septembre et décembre 2018 .....	1
3. Portrait du secteur et des entreprises affectées par la MDC.....	3
4. Rôles et responsabilités du MAPAQ et des partenaires .....	5
4.1. Agence canadienne d’inspection des aliments.....	5
4.2. Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation.....	6
4.3. La Financière agricole du Québec .....	6
5. Demandes de l’industrie.....	8
6. Démarches et interventions du MAPAQ et des partenaires .....	9
6.1. Programme de soutien aux éleveurs pour l’éradication de la MDC .....	9
6.2. Initiative ministérielle pour l’aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d’élevage .....	9
6.3. Accompagnement des entreprises dans leur repositionnement .....	10
7. Résultats des interventions.....	11
8. Conclusion .....	12
Annexe 1 – Chronologie des faits .....	13
Annexe 2 – Fiches de recettes de La Tablee des Chefs .....	15

## 1. Introduction

En septembre 2018, un premier cas de maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) a été détecté au Québec. Les actions menées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin d'éradiquer la maladie au Québec ont engendré des changements importants pour le secteur québécois du cerf rouge. Le présent rapport fait état de la situation et des retombées des interventions mises en œuvre par le MAPAQ et des partenaires pour soutenir l'industrie à faire face à cette situation.

## 2. Rappel des faits

### 2.1. Maladie débilitante chronique des cervidés

La maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) est une maladie évolutive mortelle du système nerveux central des cervidés, y compris le cerf, l'orignal, le caribou et le wapiti. Elle fait partie de la famille des encéphalopathies spongiformes transmissibles, ou maladie à prion, comme la tremblante du mouton et l'encéphalopathie spongiforme bovine. Au Canada et au Québec, la MDC est une maladie à déclaration obligatoire.

La maladie peut être transmise par contact direct (entre les animaux) ou par contact indirect (l'animal infecte l'environnement, puis un autre animal devient infecté à son tour). Cette transmission par contact indirect se produirait à cause de l'excrétion de l'agent infectieux dans la salive, l'urine et les excréments. La période d'incubation typique est de 16 à 36 mois. La MDC n'est pas considérée comme une maladie transmissible à l'humain, mais il est néanmoins recommandé de ne pas consommer ni d'utiliser les tissus d'un animal infecté.

### 2.2 Situation entre les mois de septembre et décembre 2018

Le 10 septembre 2018, un premier cas de MDC a été confirmé au Québec dans un élevage de cerfs rouges. L'enquête épidémiologique n'a pas permis l'identification de la source précise d'introduction du prion de la MDC, cependant l'utilisation d'aliment contaminé introduit chez un petit nombre d'animaux semble être la cause la plus probable d'introduction de la maladie. Cette source a aussi été identifiée lors d'enquêtes effectuées sur des cas de MDC dans l'Ouest canadien. Selon cette enquête, rien n'indique que la maladie se serait propagée à d'autres élevages québécois ou à la faune.

#### **Dépopulation du troupeau infecté**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a ordonné le dépeuplement du troupeau infecté dans le but de contrôler cette maladie qui n'avait jamais été détectée au Québec. L'abattage de tout le troupeau de cerfs rouges a été achevé le 18 décembre 2018. Au total, 2 789 cerfs ont été

abattus, dont 10 animaux positifs sur les 1 783 animaux de plus de 12 mois qui avaient été testés. Avec le cas confirmé le 10 septembre 2018, le nombre total d'animaux positifs s'élèvent à 11.

### **Arrêt des activités de commercialisation des entreprises en lien avec l'élevage infecté**

Étant donné que la dépopulation du troupeau a créé un surplus d'inventaire, l'entreprise d'abattage et de transformation liée à l'élevage infecté a arrêté de faire des achats auprès des autres éleveurs. Ceux qui fournissaient des cerfs à cette entreprise se sont donc retrouvés avec un surplus d'animaux en inventaire à gérer et à nourrir pour une période plus longue que prévu, le temps de trouver d'autres débouchés pour leurs animaux.

### **Enquête épidémiologique**

L'enquête lancée le 11 septembre 2018 a permis de recenser onze sites d'élevage qui avaient acquis des cerfs auprès de l'élevage infecté au cours des cinq dernières années. De ces onze élevages, neuf sont sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les deux autres sont gérés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Aussi, l'ACIA a mis sous surveillance quatre de ces onze élevages.

Un total de 42 animaux ayant fait l'objet d'une transaction avec l'élevage infecté ont été trouvés. De ce nombre, 35 cerfs rouges étaient déjà morts ou avaient été abattus. Le lieu et la circonstance de la mort ont pu être déterminés pour 22 d'entre eux. De plus, l'ACIA a ordonné l'abattage des sept autres cerfs rouges qui étaient toujours vivants; ces animaux ont tous obtenu un résultat négatif au test de dépistage de la MDC.

### **Ordonnance de mesures sanitaires**

Une ordonnance de mesures sanitaires a été émise pour les neuf sites d'élevage sous la responsabilité du MAPAQ en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (chapitre P-42). Cette ordonnance vise à maîtriser le risque de dissémination accidentelle de la MDC à d'autres élevages et comprend des mesures de bioconfinement et de dépistage. Elle implique notamment qu'aucun cervidé ne peut être déplacé à l'extérieur du site, à l'exception des animaux vivants destinés à l'abattage, et qu'un prélèvement pour le dépistage de la MDC doit être effectué sur chaque animal mort à la ferme.

### **Préoccupations du public**

La couverture médiatique entourant la détection de la MDC au Québec et l'élimination du troupeau infecté a provoqué une réticence de la population à consommer ce type de viande et une réduction des achats à la ferme, au détail et dans les restaurants.

L'annexe 1 présente la chronologie des faits depuis la détection du premier cas de MDC au Québec.

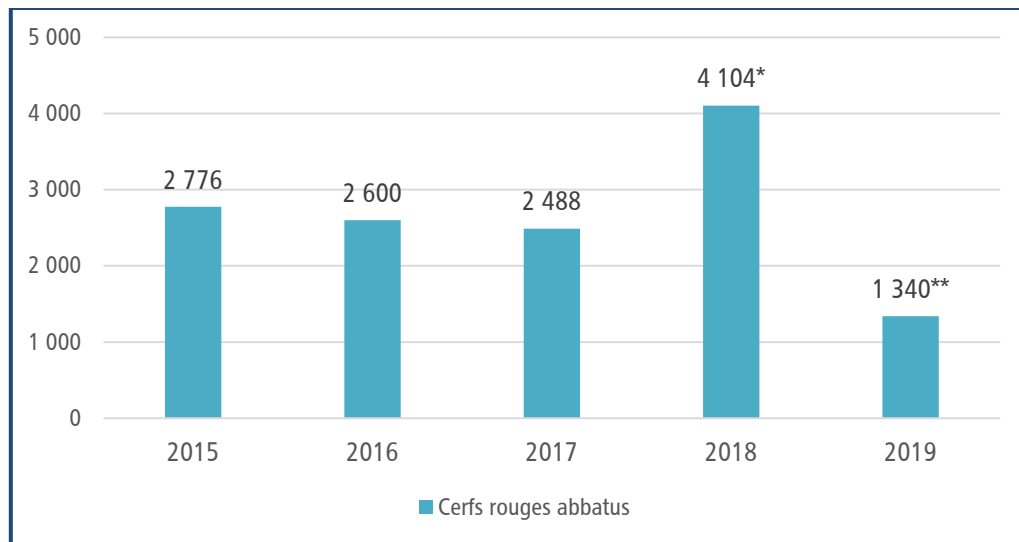
### 3. Portrait du secteur et des entreprises affectées par la MDC

L'abattage du troupeau infecté a entraîné une réduction du cheptel au Québec. Dans les cinq années précédentes, le secteur de l'élevage de cerfs rouges avait démontré une certaine stabilité quant au nombre de femelles déclarées au MAPAQ et aux volumes d'abattage.

Tableau 1 – Entreprises enregistrées au MAPAQ

	2012	2014	2016	2018
Nombre d'entreprises	83	79	63	62
Nombre d'entreprises déclarant 10 femelles et plus	ND	56	51	48
Nombre de femelles	4 913	5 371	5 684	3 957
Nombre moyen de femelles par entreprise	59	68	90	64

Figure 1 – Cerfs rouges abattus au Québec



\*Abattage incluant l'élimination du troupeau infecté par la MDC en 2018

\*\*Estimation, les chiffres finaux pour 2019 ne sont pas encore disponibles

Puisque la taille des entreprises varie, les revenus tirés de l'élevage de cerfs rouges produisent des effets différents sur la santé financière des exploitants.

**Tableau 2 – Taille des entreprises enregistrées au MAPAQ (en 2018)**

	Nombre d'entreprises	Proportion
Moins de 10 femelles	14	23 %
Entre 11 et 50 femelles	30	48 %
Entre 51 et 100 femelles	7	11 %
Plus de 100 femelles	11	18 %

Selon une étude réalisée par le Centre d'étude sur les coûts de production en 2015, les revenus liés au cerf rouge représentent 54 % des revenus totaux des entreprises faisant partie de l'étude. Les travaux à forfait et la location correspondent à 8 % des revenus, les autres productions, à 4 %, et les autres revenus, à 34 %. Il faut noter que certaines entreprises font de la culture afin de nourrir leur troupeau alors que d'autres achètent presque tous les aliments pour leur troupeau.

En ce qui concerne les ventes liées au cerf rouge, la venaison (viande) représente 96 % des revenus, les reproducteurs, 3 %, et les autres produits, 1 %. Les autres produits incluent notamment la vente de bois de velours, qui nécessite des installations et une expertise particulière. La répartition des revenus totaux des entreprises et des revenus liés au cerf rouge est très variable d'une entreprise à l'autre.

La mise en marché des entreprises de cerfs est diversifiée :

- Vente de carcasses à des grossistes;
- Vente de proximité (à la ferme, au détail, aux restaurants);
- Enclos de chasse (activités cynégétiques).

La variété des pratiques et des sources de revenus permet de réduire le risque économique des entreprises. Les effets de la détection de la MDC sur la mise en marché ont donc été différents pour chacune d'elles.

## 4. Rôles et responsabilités du MAPAQ et des partenaires

### 4.1. Agence canadienne d'inspection des aliments

#### **Programme de certification des troupeaux relatif à la MDC**

Le Programme de certification des troupeaux (PCT) pour la maladie débilitante chronique que l'ACIA administre soutient les propriétaires de cervidés et les exploitants de fermes de cervidés en les aidant à :

- Détecter et prévenir l'introduction de la maladie débilitante chronique dans leur troupeau;
- Faire reconnaître leur troupeau comme faisant partie des animaux à faible risque du Canada en ce qui a trait à la maladie débilitante chronique;
- Être admissible à une indemnisation fédérale si la présence de la maladie débilitante chronique est confirmée dans leur troupeau.

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, l'ACIA mettait en œuvre son plan d'intervention complet (contrôle des déplacements, dépeuplement, compensation, nettoyage et désinfection, etc.) seulement pour les cas de MDC confirmés dans les troupeaux faisant partie du PCT.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, seuls les éleveurs qui ont atteint le niveau D<sup>1</sup> ou un niveau supérieur (ou qui se sont inscrits au PCT et qui en ont respecté les conditions durant au moins 12 mois) sont admissibles aux mesures d'intervention et d'indemnisation de l'ACIA à l'égard du PCT. Les normes nationales ont été mises à jour et sont entrées en vigueur le 31 décembre 2019.

Au Québec, en date du mois de décembre 2019, il y avait deux élevages de wapitis, un élevage de cerfs rouges et un élevage de wapitis et de cerfs rouges inscrits au PCT. Parmi ces élevages, trois peuvent bénéficier des interventions de l'ACIA concernant la MDC.

#### **Prise en charge du premier cas de MDC au Québec**

Même si l'élevage infecté n'était pas inscrit au PCT, à la demande du MAPAQ et du MFFP, l'ACIA a appliqué son plan d'éradication au premier cas de MDC au Québec. Ce plan comprend le contrôle des déplacements, les ordres de destruction avec indemnisation (pour la ferme infectée et pour les animaux pour lesquels l'abattage est ordonné dans les fermes ayant un lien épidémiologique) et les enquêtes, y compris les analyses épidémiologiques et l'évaluation du niveau de contamination des lieux et l'ordonnance de nettoyage et de désinfection.

---

1. Le programme comporte six niveaux allant du niveau d'entrée, qui est le niveau E, aux niveaux D, C, B et A, jusqu'au niveau le plus élevé, la certification. Il faut compter au moins cinq ans (un an par niveau E, D, C, B, A) pour qu'un troupeau participant puisse obtenir la certification. Le niveau du troupeau peut être augmenté chaque année (ou maintenu au niveau « certification ») si les conditions du programme sont satisfaites.



## 4.2. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le MAPAQ est responsable des cas positifs confirmés dans les fermes autres que l'élevage infecté qui ne seraient pas admissibles aux interventions de l'ACIA. Le but des interventions du MAPAQ auprès des élevages visés est de contribuer à atteindre l'objectif d'éradication poursuivi par le Québec.

### Surveillance, prévention et éradication de la MDC

Le MAPAQ a émis les ordonnances de mesures sanitaires et veille à ce que les exploitants s'y conforment. Il a ordonné le dépistage de la MDC pour tous les cervidés abattus dans les abattoirs sous surveillance permanente et analyse les échantillons reçus à son Laboratoire de santé animale.

### Relation avec le secteur

Le MAPAQ a dirigé le Comité de coordination de la MDC, qui avait pour mandat :

- D'échanger de l'information;
- D'assurer la coordination entre le secteur, le MAPAQ et des partenaires, et de renseigner les autorités sur l'évolution de la situation.

## 4.3. La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec (FADQ) a participé au Comité de coordination de la MDC. Elle a réalisé une campagne d'appels visant les producteurs de cervidés du Québec. L'objectif de cette campagne était d'établir un portrait du secteur et d'informer les éleveurs sur les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts. Sur les 93 entreprises visées, 65 ont pu être jointes. Dès le début de la crise, la FADQ a donné la priorité au traitement des données financières des entreprises du secteur, et ce, de façon à accélérer le versement de l'aide gouvernementale, notamment en ce qui concerne les demandes de paiements provisoires pour l'année 2019 en lien avec le programme Agri-stabilité.

La majorité des entreprises spécialisées dans l'élevage de cervidés adhèrent aux programmes de gestion des risques offerts par la FADQ, peu importe leur niveau de revenu. Ces programmes, présentés ci-dessous, permettent notamment d'atténuer les variations de revenu d'une année à l'autre.

- Assurance récolte : le programme vise à protéger les entreprises agricoles contre la perte de leurs récoltes lorsque l'un des risques qui y sont couverts se réalise. Par exemple, pour les cerfs rouges, il permet d'assurer les besoins alimentaires en fourrage des troupeaux.
- Agri-stabilité : ce programme fédéral-provincial poursuit l'objectif de stabiliser le revenu des entreprises dans le cas d'une baisse de la marge de production. Par exemple, une baisse des revenus liés aux cerfs rouges ou une augmentation des frais admissibles peuvent être prises en considération dans la couverture de ce programme.
- Agri-Québec Plus : le programme fournit une aide financière complémentaire aux entreprises agricoles québécoises qui sont admissibles et qui participent au programme

Agri-stabilité. Plus précisément, il offre un niveau de couverture équivalant à 85 % de la marge de référence, plutôt que 70 %, sans tenir compte de la limitation de la marge de référence qui est prévue dans le programme Agri-stabilité. Le paiement peut être limité en fonction du bénéfice net calculé pour l'entreprise.

- Agri-investissement : ce programme fédéral-provincial permet aux participants de déposer chaque année une somme d'argent dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution financière des gouvernements. Plus précisément, il incite les entreprises à mettre de l'argent de côté afin de se préparer pour faire face à une catastrophe ou à une baisse de liquidités.
- Agri-Québec : le programme permet aux entreprises participantes de déposer chaque année une somme d'argent dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution financière équivalente du gouvernement du Québec.

**Tableau 4 – Participation aux programmes de la FADQ en 2018**

Tous cervidés confondus	Nbre d'entreprises
Tous les programmes « Agri »*	35
Agri-investissement et Agri-Québec seulement	4
Assurance récolte – Foin	8

\*Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec Plus et Agri-Québec.

Tenant compte de la crise que devaient traverser les éleveurs de cervidés, la FADQ a été mandatée par le MAPAQ pour développer et administrer le Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la MDC.

## 5. Demandes de l'industrie

À la suite de la mise en place du Comité de coordination de la MDC, les principales demandes du secteur au MAPAQ étaient les suivantes :

- La mise en place d'incitatifs pour l'abattage d'animaux invendus en 2018, sans affecter le marché;
- L'attribution d'une aide financière aux entreprises pour l'acquisition de fourrages;
- L'accompagnement des entreprises liées à l'élevage infecté pour qu'elles se repositionnent à la suite de l'arrêt de leurs activités;
- La mise en place d'une campagne de promotion visant à rassurer les consommateurs.

Il faut noter que l'Association des cerfs rouges du Québec (ACRQ) a adressé deux autres demandes au ministre pour solliciter une aide supplémentaire d'urgence.

## **6. Démarches et interventions du MAPAQ et des partenaires**

### **6.1. Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la MDC**

Le Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés s'articule en deux volets :

- Le volet 1 vise à indemniser les éleveurs de cervidés à la suite de l'abattage ou de l'élimination de leurs animaux afin d'éradiquer la MDC, sur l'ensemble du territoire québécois.
- Le volet 2 vise à soutenir financièrement les éleveurs dans la mise en place de mesures sanitaires qui sont prescrites en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (chapitre P-42).

Ce programme est administré par la FADQ, et des fonds ont été réservés à cette fin.

Selon la FADQ, en date du mois de décembre 2019, quatre éleveurs sur huit avaient fait une demande de remboursement de certains frais dans le cadre du volet 2.

### **6.2. Initiative ministérielle pour l'aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d'élevage**

L'Initiative ministérielle pour l'aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d'élevage, lancée le 4 mars 2019, visait à réduire la pression sur les entreprises ayant des inventaires en trop. Plus précisément, elle a compensé une partie des animaux invendus de leur élevage en 2018, après la réception et la vérification des informations sur les abattages et la remise de la viande aux banques alimentaires du Québec.

Cette initiative a permis aux éleveurs :

- De diminuer leur inventaire et, par le fait même, le nombre d'animaux à nourrir;
- D'obtenir des liquidités pour l'achat de fourrages pour les animaux à conserver;
- De diminuer la pression sur le marché en réduisant le nombre d'animaux à écouler.

Elle visait les entreprises ayant perdu leur circuit de commercialisation, dont celles qui avaient un lien d'affaires avec un abattoir spécialisé associé à l'élevage infecté. Dans ce contexte, près de 77 000 dollars ont été versés aux éleveurs pour compenser la valeur des animaux, et l'abattoir a reçu 27 500 dollars pour couvrir les frais d'abattage, de découpe et de congélation de la viande.

Cette initiative a été possible grâce à une collaboration entre le MAPAQ et Les Banques alimentaires du Québec afin de redistribuer la viande aux personnes dans le besoin. De plus, une collaboration avec La Table des Chefs a permis de créer des fiches de recettes (voir l'annexe 2) et une vidéo promotionnelle pour faire connaître aux utilisateurs des banques alimentaires la façon d'apprêter la viande de cerf rouge du Québec.

Dans le cadre du programme, 122 cerfs ont été abattus et environ 6 300 kilogrammes de viande de cerf rouge ont été offerts à l'organisme Les Banques alimentaires du Québec. Les tests pratiqués sur les cerfs pour détecter la MDC se sont tous révélés négatifs. Quatre éleveurs ont pris part à cette initiative.

### 6.3. Accompagnement des entreprises dans leur repositionnement

Le 21 décembre 2018, la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec (FEGGQ) a confié un mandat à un consultant externe. Dans ce contexte, le MAPAQ a versé à la FEGGQ une aide financière de 42 200 dollars. Le consultant externe a notamment offert un accompagnement personnalisé aux entreprises d'élevage de cervidés. De plus, ses travaux incluaient des démarches auprès des acheteurs existants et de nouveaux partenaires afin de préparer la mise en marché pour l'année 2019. Son mandat s'est terminé le 31 mai 2019.

Les travaux du comité de coordination composé du consultant externe, de représentants de l'industrie (ACRQ et FEGGQ), du MAPAQ et de la FADQ ont favorisé les échanges et encouragé le secteur à se doter d'un plan de relance.

Le 31 janvier 2019, le MAPAQ a confirmé à la FEGGQ, dont fait partie l'ACRQ, le versement d'une aide par l'entremise du Programme de développement sectoriel du MAPAQ pour l'embauche d'un agent de développement pour les productions de sangliers, de cerfs rouges, de wapitis et de bisons. L'agent aura pour mandat d'accompagner la relève, de soutenir les éleveurs dans le développement de la vente en circuits courts, de stimuler la demande pour les viandes de grands gibiers et de structurer le marché pour les éleveurs.

Par l'entremise du Programme services-conseils, qui est offert à travers les réseaux Agriconseils, les entreprises peuvent toujours être accompagnées de manière individuelle, notamment par des conseillers en gestion. L'aide financière couvre un minimum de 50 % des dépenses admissibles.

Finalement, les conseillers régionaux de la FADQ demeurent disponibles pour répondre aux questions des éleveurs et pour évaluer une stratégie adaptée aux réalités de chacune des entreprises selon les programmes de gestion des risques et le financement disponibles.

## **7. Résultats des interventions**

### **Programmes de gestion des risques**

Les programmes de gestion des risques sont conçus et adaptés pour répondre à des situations comme la détection d'un cas de MDC ou une pénurie de foin à la suite d'une sécheresse. Des indemnités sont versées aux entreprises qui se sont inscrites aux programmes selon les modalités établies.

### **Éradication de la MDC**

Le Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés est une mesure préventive appliquée pour une durée de cinq ans. Ce programme vise à compenser les mesures sanitaires qui sont mises en place pour réduire le risque de dissémination de la MDC. De plus, il pourrait permettre une intervention d'urgence pour indemniser une entreprise sur laquelle un autre cas de MDC était découvert. Ce programme permet de favoriser l'éradication de la MDC et de réduire les risques pour le secteur qui y sont associés. Pour l'instant, aucun autre cas n'a été détecté.

### **Stabilisation des inventaires sur le marché**

L'Initiative ministérielle pour l'aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d'élevage a permis de stabiliser les inventaires de cerf rouge. Plus précisément, elle a permis à certaines entreprises qui ont perdu leur circuit de commercialisation de faire abattre une partie de leur élevage et de recevoir une indemnisation.

La viande provenant des abattages a été redistribuée dans les banques alimentaires pour répondre aux besoins des plus démunis. De plus, La Tablee des Chefs a préparé des fiches de recettes et une vidéo pour faire connaître la viande de cerf rouge du Québec et expliquer la façon de l'apprêter.

### **Relance du secteur**

Le MAPAQ facilite l'accompagnement du secteur et des entreprises en offrant une aide pour l'embauche d'un consultant externe et d'un agent de développement sectoriel. Il encourage du même coup l'industrie à se tourner vers le futur avec un plan de relance.

Il est important de noter que le secteur faisait face à certains défis avant l'apparition d'un premier cas de MDC. Il est donc de la responsabilité du secteur de coordonner ses activités pour structurer la mise en marché.

## 8. Conclusion

En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, le MAPAQ a effectué plusieurs démarches pour gérer la situation de crise qui prévalait dans ce secteur. En ce qui concerne la gestion de la maladie, des mesures ont été mises en place pour maximiser les chances de l'éradiquer sur son territoire. Du côté des entreprises, des initiatives ont permis d'atténuer les effets de la crise. De plus, la viande provenant des animaux abattus dans le cadre de l'initiative ministérielle a été redistribuée aux banques alimentaires du Québec et La Tablee des Chefs a préparé des fiches de recettes pour mettre en valeur la viande de cerf qui a été offerte.

Néanmoins, des actions doivent être poursuivies pour assurer l'éradication de la MDC au Québec. Le secteur devra se positionner sur le marché de façon à rétablir un circuit de commercialisation efficace et à regagner la confiance des consommateurs. Le MAPAQ continue de soutenir le secteur par l'entremise de ses programmes et poursuit ses échanges avec les acteurs du milieu.

## Annexe 1 – Chronologie des faits

- 10 septembre 2018 : premier cas de MDC confirmé dans un élevage de cerfs rouges du Québec.
- 11 septembre 2018 : enquête à la ferme réalisée conjointement par l'ACIA et le MAPAQ; en vertu de la Loi sur la santé des animaux, l'ACIA a mis en quarantaine tous les cervidés de la ferme d'où provenait le cerf rouge atteint.
- 1<sup>er</sup> octobre 2018 : en vertu de la Loi sur la santé des animaux, émission par l'ACIA d'une déclaration de lieu contaminé pour la ferme et d'une ordonnance d'abattage pour tous les animaux.
- 3 octobre 2018 : début des opérations d'abattage sous la supervision de l'ACIA.
- 24 octobre 2018 : participation à l'assemblée générale spéciale de l'association Cerf rouge du Québec au sujet de la MDC (MAPAQ, FADQ et ACIA).
- 9 novembre 2018 : envoi d'une lettre cosignée par le MAPAQ et la FADQ à tous les éleveurs de cervidés pour les informer des programmes de gestion des risques et les encourager à y adhérer.
- 3 décembre 2018 : début des appels personnalisés de la FADQ aux éleveurs de cervidés afin d'évaluer les effets de la conjoncture sur les entreprises et d'informer les éleveurs sur les programmes disponibles.
- 5 décembre 2018 : rencontre du MAPAQ et de la FADQ avec des représentants du secteur.
- Du 13 septembre au 13 décembre 2018 : conférences téléphoniques coordonnées par le MAPAQ (7) sur l'état de la situation (participation de l'ACIA, du MFFP, de la FADQ et du secteur de l'élevage).
- 18 décembre : fin de l'abattage des 2 789 animaux de l'élevage infecté. Un total de onze cas positifs (incluant le cas de référence) a été détecté sur les 1 783 animaux de plus de 12 mois ayant subi des tests.
- 19 décembre 2018, 30 janvier, 6 février et 28 février 2019 : rencontres et appels du comité de coordination.
- 21 décembre 2018 : attribution d'une aide financière de 42 200 dollars pour l'embauche d'un consultant externe par la FEGGQ afin de documenter la situation, d'accompagner les entreprises et de recommander les actions à poser pour le rétablissement du secteur. L'aide couvrait la période du 21 décembre 2018 au 31 mai 2019.
- 16 janvier 2019 : annonce d'un montant d'un million de dollars disponible à la FADQ pour l'administration du Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés en deux volets.
- 30 janvier 2019 : dépôt du rapport préliminaire du consultant externe au comité de coordination; les recommandations ont été portées à l'attention des autorités du MAPAQ dans les semaines suivantes.
- 23 et 24 février 2019 : participation aux assemblées générales annuelles de l'ACRQ et de la FEGGQ (MAPAQ, FADQ et ACIA).
- 4 mars 2019 : lancement de l'initiative ministérielle – Mesure d'aide à la reprise de la mise en marché des cervidés d'élevage (terminée le 31 mars).



## Annexe 1 – Chronologie des faits (suite)

- 6 mars 2019 : lancement du Programme de soutien aux éleveurs pour l'éradication de la maladie débilitante chronique des cervidés à la FADQ.
- Avril 2019 : fin de l'évaluation de l'ACIA concernant le niveau de contamination de l'élevage infecté.
- 27 avril 2019 : participation à l'assemblée générale extraordinaire de l'ACRQ.
- Depuis le 11 septembre 2018 : réalisation de tests de dépistage de la MDC selon une méthode préétablie; tous les résultats sont négatifs.
- Mise en œuvre par le MFFP d'un plan d'intervention d'urgence dans la faune sauvage en périphérie du lieu infecté; tous les résultats des échantillons analysés depuis le 21 septembre 2018 se sont avérés négatifs pour la MDC.
- Révision des ordonnances de mesures sanitaires en juillet 2019 à la suite de l'enquête épidémiologique et de la détermination du niveau de risque de chaque site d'élevage; celles-ci seront en vigueur jusqu'en septembre 2023.

## Annexe 2 – Fiches de recettes de La Tablee des Chefs

1. Cerf haché
2. Braisé de cerf
3. Contrefilet
4. Sauté de surlonge

Le lien pour la capsule vidéo est le suivant :

[https://www.youtube.com/watch?v=4\\_AecoZJX28&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=4_AecoZJX28&feature=youtu.be)



**La Table des Chefs**



## ingrédients

**4 portions**

### **Cerf haché**

1 lb de cerf haché  
1 oignon  
Sel poivre

### **Salade de légumes**

2 courgettes vertes  
4 carottes  
2 tasse de chou vert  
1 oignon rouge  
1/4 tasse de vinaigre de vin rouge  
Sel  
30 ml d'huile  
Persil

# CERF HACHÉ

## méthode

### **Cerf haché**

- 1-Hacher l'oignon
- 2- Mélanger avec le cerf haché et faire des boulettes de même grosseur
- 3- Cuire sur une plaque au four à 350 F ou à la poêle

### **Légumes**

- 1-Passer tous les légumes sur une râpe à fromage ou au robot
- 2- Mettre les légumes dans un bol
- 3- Assaisonner les légumes avec le vinaigre, l'huile, le sel et le persil
- 4- Laisser mariner environ 30 minutes au frigo
- 5- Mettre la salade sur la boulette de viande

Québec 

 **LES BANQUES  
ALIMENTAIRES  
DU QUÉBEC**





**La Table des Chefs**



## ingrédients

**8 portions**

1 kg de cubes de haut de ronde,  
de bas de ronde ou d'oeil de ronde  
2 gros oignons  
3 carottes  
2 têtes d'ail  
2 rutabagas  
3 poireaux  
4 branches de thym ou  
2c. à thé de thym séché  
2 feuilles de laurier  
10 ml d'huile végétale  
Sel

## BRAISÉ DE CERF

### méthode

- 1- Couper les légumes en gros cubes.
- 2- Faire chauffer une casserole avec un peu d'huile.
- 3- Saisir les morceaux de cerf, assaisonner.
- 4- Lorsque la viande est bien saisie la passer dans un tamis pour retirer le surplus de gras.
- 5- Dans la même casserole, faire revenir les légumes, l'ail, le thym et le laurier.
- 6- Mouiller avec de l'eau jusqu'à 2 pouces au-dessus du niveau de la viande.
- 7- Laisser cuire 4 – 5 heures à feu doux.
- 8- Servir sur du riz ou des pâtes.

Québec

 **LES BANQUES  
ALIMENTAIRES  
DU QUÉBEC**





**La Table des Chefs**



## ingrédients

**4 portions**

### Contrefilet

1/2 kg de contrefilet

Sel et poivre

### Pommes de terre grelot

1 kg de pommes de terre grelot

2 gousses d'ail

2 branches de thym ou 1c. à table  
de thym séché

Huile

Sel, poivre

### Laitue

4 tasse de laitue

1/4 tasse de mayonnaise

1/4 tasse de yogourt nature

# CONTREFILET

## méthode

### Contrefilet

- 1- Découper le contrefilet en tranches d'environ 2 pouces d'épais
- 2- Dans une poêle avec un peu d'huile, saisir chaque pièce environ 3 minutes de chaque côté.
- 3- Laisser reposer une dizaine de minutes.

### Pommes de terre grelot

- 1- Mettre les grelots sur une plaque allant au four.
- 2- Ajouter le thym, l'ail, l'huile et le sel.
- 3- Cuire au four à 400F pendant environ 30 minutes.

### Laitue

- 1- Émincer la laitue et mettre dans un cul-de-poule.
- 2- Ajouter la mayonnaise et le yogourt nature.
- 3- Mélanger et assaisonner.

Québec 

 **LES BANQUES  
ALIMENTAIRES  
DU QUÉBEC**





**La Table des Chefs**



## ingrédients

### 4 Portions

#### Sauté de surlonge

- 1 lb de surlonge
- 2 poivrons
- 250 g de champignons de Paris
- 1 oignon
- 10 ml huile végétale

#### Salade de lentilles

- 1 bte de conserve de lentilles françaises
  - 1 oignon rouge haché
  - 3 c. à table de persil haché
  - 2 branches de céleri haché
  - 25 ml de vinaigre de vin rouge
  - 25 ml d'huile végétale
  - 250 gr de tomates cerises coupées en deux
  - Sel, poivre
- Mélanger le tout et assaisonner*

## SAUTÉ DE SURLONGE

### méthode

- 1- Couper les poivrons en cubes d'environ 1 pouce
- 2- Couper les champignons en deux
- 3- Couper l'oignon rouge en cubes d'environ 1 pouce
- 4- Faire chauffer une poêle avec un peu d'huile
- 5- Saisir les cubes de viande
- 6- Dans la même poêle faire revenir les légumes
- 7- Servir sur la salade de lentilles

*\* Vous pouvez aussi disposer le tout sur une brochette!  
(alterner viande et légumes).*

Québec 

 LES BANQUES  
ALIMENTAIRES  
DU QUÉBEC

